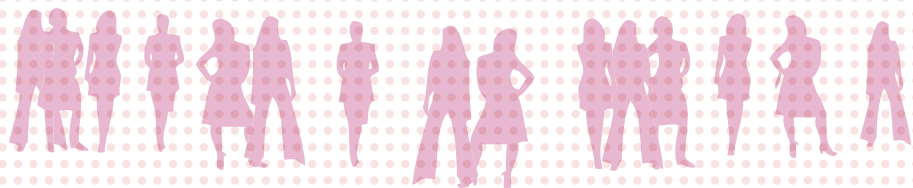


Liens

www.wacc-network.org
www.eurogin.com
www.invs.sante.fr
www.has-sante.fr/portail/jcms/j_5/accueil
www.sante.gouv.fr
www.afssaps.sante.fr
www.inpes.sante.fr
www.e-cancer.fr



S'INFORMER, SE PROTEGER, PREVENIR

www.1000femmes1000vies.org

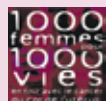
EDUCATION ET INFORMATION = CLES DE LA PREVENTION

L'action de l'association 1000 femmes 1000 vies

Une initiative de femmes, concernées et investies dans la prévention du cancer du col utérin.

- **Accompagner** toutes les femmes durant ce parcours : avant, pendant et après la prise en charge du cancer du col de l'utérus.
- **Faciliter** l'accès de toutes les femmes aux moyens de prévention.
- **Informier** : apporter plus de clarté et éviter les fausses idées sur les Papillomavirus, responsables des lésions pré-cancéreuses ou cancéreuses.

Parce que nous ne voulons pas rester passives, nous avons décidé de donner de notre temps et de notre énergie pour convaincre d'autres femmes, nos filles, nos proches, mais aussi les acteurs de santé publique afin que tous les moyens disponibles pour empêcher ces cancers soient mis en œuvre.

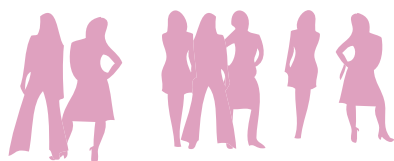


ASSOCIATION 1000 FEMMES 1000 VIES
174, rue de Courcelles - 75017 Paris
contact@1000femmes1000vies.org
www.1000femmes1000vies.org

CANCER DU COL DE L'UTERUS, PRÉ-CANCERS ET INFECTIONS À PAPILLOMAVIRUS pourquoi, comment, pour qui ?



POURQUOI PREVENIR LE CANCER DU COL DE L'UTERUS ?



■ Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus ?

Il se développe à l'endroit où l'utérus se prolonge dans le vagin. Il est causé par des virus très répandus appelés **Papillomavirus humains** ou **HPV**.

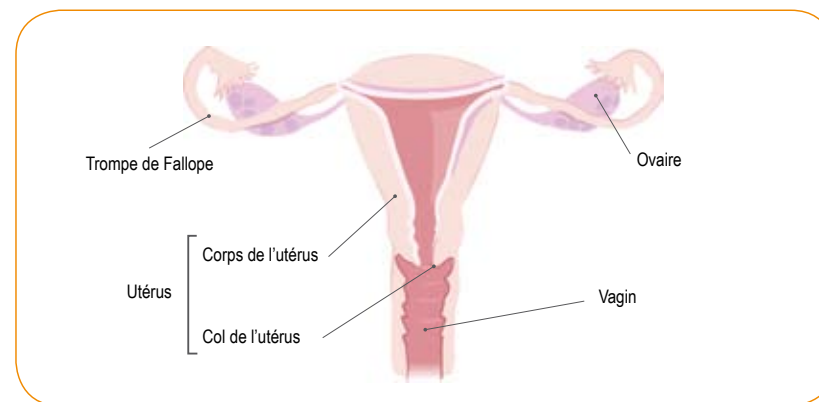
Les cellules anormales se multiplient d'abord dans le revêtement du col de l'utérus et induisent des lésions à risque ou dysplasies. A un stade avancé, ce cancer peut s'étendre aux organes voisins.

■ Le cancer du col de l'utérus est-il fréquent ?

Ce cancer frappe plus de **500 000 femmes par année** dans le monde. Près de la moitié de ces femmes ont moins de 50 ans.

Dans les pays industrialisés, la fréquence du cancer du col de l'utérus a nettement baissé ces dernières décennies grâce au dépistage par frottis. Dans les pays pauvres, le cancer du col de l'utérus est nettement plus fréquent et aboutit plus souvent au décès. A l'échelle mondiale, il représente pour les femmes la **deuxième cause de cancer**.

En France, environ **3 500 cas de cancers du col de l'utérus et 35 000 lésions précancéreuses** sont répertoriés chaque année. Grâce au dépistage, le cancer du col est 10 fois moins fréquent que les pré-cancers.



Appareil génital féminin

■ Quelles sont les causes du cancer du col de l'utérus ?

Tous les cancers du col de l'utérus sont induits par les **Papillomavirus humains (HPV)**. On connaît plus de 100 types de Papillomavirus et une quinzaine d'entre eux peuvent provoquer un cancer du col.

Les HPV se transmettent principalement par contacts ou relations sexuelles. Environ 8 personnes sexuellement actives sur 10 seront exposées à un HPV au cours de leur vie.

En général, les infections à HPV sont silencieuses et guérissent sans laisser de séquelle. Mais dans 10% des cas, l'infection à HPV peut persister. Les virus s'incrustent alors dans les cellules du col de l'utérus et peuvent entraîner dans certains cas des **lésions précancéreuses dans un délai de 2 à 5 ans** ou un **cancer du col de l'utérus dans un délai de 15 à 20 ans**.

COMMENT PREVENIR LE CANCER DU COL DE L'UTERUS ?

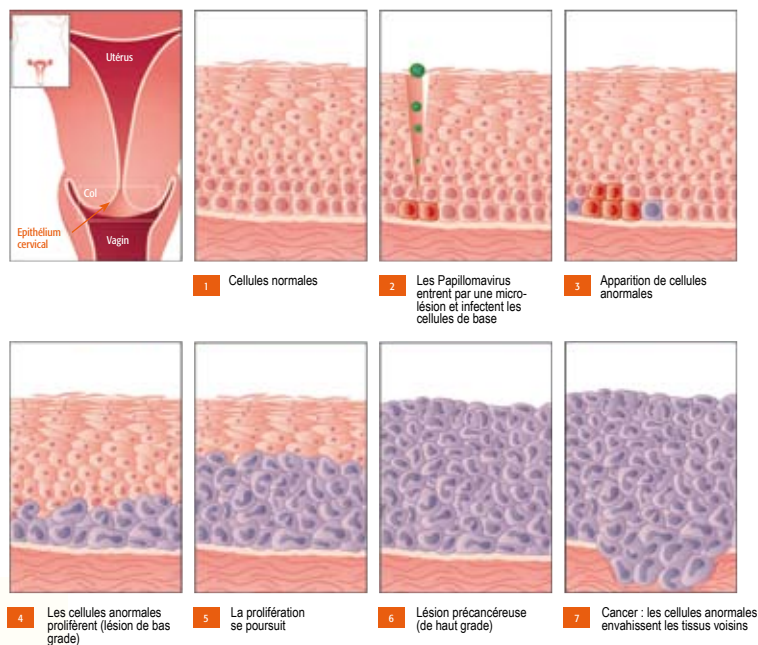


A - Prévenir le cancer du col par le dépistage

1. Pourquoi se faire dépister ?

Le dépistage sert à repérer les anomalies du col utérin à un stade bénin et précoce où il est facile de les soigner avant qu'elles n'évoluent en cancer. Plus une anomalie est détectée tôt plus les chances de la guérir définitivement sont élevées.

Développement du cancer du col de l'utérus



Le frottis est la méthode habituelle de dépistage du cancer du col. Cependant, le test HPV, qui consiste à rechercher la présence d'HPV au niveau du col de l'utérus, est également proposé comme outil performant de dépistage.

2. Comment se fait le dépistage et où ?

Au cours de l'examen, le médecin traitant ou le gynécologue prélève les cellules, sur le col au fond du vagin, à l'aide d'une brosse ou d'une spatule.

C'est un geste simple, non douloureux, qui ne prend que quelques minutes. Le prélèvement est adressé au laboratoire spécialisé pour lecture et interprétation.

3. Quand doit-on avoir un dépistage ?

En France, toutes les femmes de 25 à 65 ans sont concernées par le frottis de dépistage. Cependant, si les rapports sexuels ont démarré avant 18 ans, le premier dépistage peut être réalisé dès 20 ans.

4. A quel rythme ?

Selon la méthode utilisée, le rythme est différent.

Le rythme officiel du frottis est tous les trois ans après deux premiers frottis normaux réalisés à un an d'intervalle. Il est cependant conseillé de le réaliser tous les deux ans.

Il est indispensable de respecter ce rythme toute la vie durant y compris pour les femmes avec un partenaire stable ou qui n'ont plus de rapports sexuels.

L'association du frottis et du test HPV permet, lorsque les deux tests sont négatifs, d'espacer l'intervalle du dépistage à trois ans en toute sécurité, en effet, l'absence du marqueur de risque HPV est un bon indicateur de protection sur le long court.

COMMENT PREVENIR LE CANCER DU COL DE L'UTERUS ?



B - Prévenir le cancer du col par la vaccination

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le dépistage, s'il est très efficace, n'a pas permis d'éradiquer ce cancer. Se protéger avec la vaccination contre la cause de ce cancer, le Papillomavirus, prend alors tout son intérêt. La vaccination permet la production d'anticorps spécifiques contre les virus du vaccin. Lorsque le virus arrive au contact du col, il est neutralisé par ces anticorps déjà présents dans l'organisme.

La vaccination protège donc de certaines lésions pré-cancéreuses et de certains cancers du col utérin dus aux virus contenus dans le vaccin.

2. Contre quoi la vaccination HPV assure-t-elle une protection ?

La vaccination HPV protège contre les maladies provoquées par certains types de HPV.

- Le vaccin quadrivalent protège contre les 4 types d'HPV les plus souvent impliqués dans les pré-cancers et cancers du col (les types 16 et 18), et les verrues génitales (les types 6 et 11).
- Le vaccin bivalent protège contre les 2 types d'HPV les plus souvent impliqués dans les pré-cancers et cancers du col (les types 16 et 18).

La vaccination HPV diminue le risque de cancer du col de l'utérus mais ne l'élimine pas.

3. Contre quoi la vaccination HPV n'offre t-elle pas de protection ?

La vaccination protège contre les 2 types d'HPV les plus souvent impliqués dans les cancers du col de l'utérus (environ 70% des cas). Mais il existe d'autres types d'HPV responsables de cancers du col de l'utérus contre lesquels la vaccination n'apporte pas de protection. C'est pour cela que **le dépistage reste indispensable** même pour les jeunes femmes vaccinées.

Les vaccins HPV sont des vaccins préventifs et non curatifs. Ils ne guérissent pas une infection HPV ou une lésion associée à HPV déjà en cours.

4. La vaccination HPV en pratique :

Il existe 2 vaccins HPV :

- Le vaccin Gardasil®, quadrivalent, qui protège contre 4 types d'HPV (les types 16 et 18 impliqués dans les lésions pré-cancéreuses et cancéreuses du col et les types 6 et 11 impliqués dans les verrues génitales).
- Le vaccin Cervarix®, bivalent, qui protège contre 2 types d'HPV (les types 16 et 18 impliqués dans les lésions pré-cancéreuses et cancéreuses du col).

Les vaccins HPV s'administrent en trois injections avec un intervalle d'un ou deux mois (selon le vaccin) entre la première et la deuxième dose, et un intervalle de cinq ou quatre mois (selon le vaccin) entre la deuxième et la troisième injection.

COMMENT PREVENIR LE CANCER DU COL DE L'UTERUS ?



Les vaccins HPV sont-ils remboursés ?

Les vaccins sont remboursés à 65% par la Sécurité sociale pour toutes les jeunes filles de 14 ans et pour les jeunes femmes de 15 à 23 ans qui n'ont pas eu de relations sexuelles, ou au plus tard dans l'année suivant le début de leur vie sexuelle.

La plupart des mutuelles prennent en charge entièrement la part du prix (35%) qui revient au patient. Le vaccin est pris en charge entièrement et donc remboursé à 100% pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU).

5. Y a-t-il des effets indésirables des vaccins ?

Le profil de sécurité des vaccins est bon. C'est ce que conclut l'analyse des essais cliniques et les agences nationales et internationales chargées de surveiller la population vaccinée, estimée à ce jour avoir reçu plus de 50 millions de doses.

L'utilisation des vaccins chez la femme enceinte n'est pas recommandée même si les données disponibles ne rapportent pas d'effets délétères.

6. Quelle est la durée de protection connue ?

La durée de protection des vaccins est d'environ de 6,5 ans à ce jour. La protection, vis-à-vis des lésions pré-cancéreuses, demeure très élevée. Les données préliminaires laissent à penser que ces vaccins protègent sur le long court.

7. A qui en parler ?

Vous pouvez en parler à votre médecin traitant ou à votre gynécologue qui pourra répondre à toutes vos interrogations.

- Chez la jeune fille : le vaccin peut être proposé à l'occasion de la prescription de la contraception, de la pilule du lendemain ou tout autre motif de consultation gynécologique ou non (vaccination, certificat sportif). Le moment est opportun pour aborder le sujet de la sexualité, la prévention des infections sexuellement transmissibles, la grossesse et de promouvoir le préservatif.

- Chez les parents : décisionnaires de la vaccination de l'adolescente, il est important de les responsabiliser et de les rassurer sans les projeter à la vie sexuelle de leur enfant.

8. Qui devrait se faire vacciner ?

Pour être efficace, la vaccination doit être proposée à des personnes qui n'ont pas rencontré les virus HPV vis-à-vis desquels les vaccins protègent. Comme l'infection à HPV est très courante et que les premiers contacts avec le virus ont lieu dès les premiers rapports sexuels, il est recommandé de vacciner en France à **14 ans** et de **15 à 23 ans avant les premiers rapports sexuels ou dans l'année suivant le début des rapports.**

Pour que les vaccins soient efficaces, il est nécessaire de pratiquer les trois doses du vaccin. Pour l'instant en France, la vaccination n'est pas proposée aux garçons et aux jeunes femmes au-delà de 23 ans.

C - Pourquoi la vaccination ne remplace pas le dépistage ?

Pour les jeunes de moins de 23 ans, qui sont ou seront vaccinées, le dépistage doit se maintenir car les vaccins ne protègent pas contre tous les cancers du col. En effet, la vaccination protège contre certains virus HPV responsables de cancer du col (HPV 16 et 18) mais pas contre la totalité d'entre eux. Le dépistage performant et régulier doit donc se poursuivre chez toutes les femmes.

QUE FAIRE LORSQUE LE FROTTIS EST ANORMAL ?



Un frottis anormal peut révéler une lésion pré-cancéreuse ou un cancer du col mais il peut aussi détecter une lésion mineure qui ne nécessite pas de traitement mais seulement un suivi plus rapproché.

■ Comment est diagnostiqué un pré-cancer ou un cancer du col de l'utérus ?

À la suite d'un frottis anormal ou d'un test HPV positif, on pratique un examen du col et des parties génitales au microscope. Cet examen s'appelle « la coloscopie ». Elle permet de mieux visualiser les anomalies du col. Par la suite, un prélèvement appelé « biopsie » est adressé au laboratoire pour analyse. Cette analyse établira le diagnostic définitif.

■ Comment est traité un pré-cancer ?

Le traitement n'est pas toujours nécessaire et dépend de la sévérité du diagnostic. L'objectif est de retirer les cellules anormales du col de l'utérus.

Les traitements se pratiquent sous anesthésie locale, le plus souvent en ambulatoire.

Les types de traitement les plus souvent utilisés sont :

- Le traitement au laser qui permet de brûler en surface et en profondeur la zone anormale,
- L'électro-cautérisation qui permet de façon moins précise de détruire le secteur anormal,
- L'électro-résection à l'anse diathermique qui permet de retirer avec une anse, un cône du col de l'utérus emportant les tissus anormaux,
- La conisation au laser ou au bistouri qui peut être pratiquée dans certains cas.

■ Quels sont les symptômes d'un cancer du col de l'utérus ?

Les lésions du col de l'utérus ne présentent souvent pas de symptômes. Les lésions de stade avancé peuvent entraîner des pertes de sang entre les règles ou après les rapports sexuels.

■ Comment est traité le cancer du col de l'utérus ?

Le traitement du cancer du col utérin dépend de son extension. Traditionnellement, on pratique l'ablation de l'utérus et des ovaires (hystérectomie totale) ainsi que les ganglions de voisinage. Ce traitement peut être précédé d'une irradiation locale du col (curiethérapie) et suivi d'une irradiation externe (radiothérapie).

